



A transmettre pour le 02/08/25 maximum

# GARDERIE PERISCOLAIRE (Année 2025-2026)

## FICHE D'INSCRIPTION POUR 3 ENFANTS MAXIMUM

(Père ou responsable légal)	(Mère ou responsable légal)
Nom : .....	Nom : .....
Prénom : ..... Né le : .....	Prénom : ..... Née le : .....
Lieu de Naissance : .....	Lieu de Naissance : .....
Profession : .....	Profession : .....
Domicile : .....	Domicile : .....
CP : ..... Ville : .....	CP : ..... Ville : .....
Tél. domicile : .....	Tél. domicile : .....
Tél. portable : .....	Tél. portable : .....
Mail : .....@.....	Mail : .....@.....
N° de CAF / MSA (obligatoire): .....	N° de CAF / MSA (obligatoire): .....
<b>☎.En cas d'urgence :</b> .....	<b>☎.En cas d'urgence :</b> .....

Autorise que mon (mes) enfant(s) : **NOM, Prénom, Age, Niveau scolaire ou Classe :**

.....  
.....  
.....

- Quitte (ent) la garderie uniquement avec un de ses parents
- Regagne(nt) le domicile seul(s) / seule(s)
- Quitte(ent) la garderie avec une des personnes dont le nom suit :

.....  
.....

- \* Autorise les transferts Garderie/Classe par le Personnel de la Garderie : OUI  NON
- \* Autorise le personnel de la Garderie à soigner l'enfant avec les produits pharmaceutiques de la garderie (! signaler tout contre-indication) : OUI  NON

Allergie alimentaire ou problème de santé (à renseigner **obligatoirement**) :  NON

OUI - Laquelle/ Lequel : .....

*(Produire un certificat médical pour toute allergie. Un P.A.I devra être mis en place selon l'avis de l'infirmière scolaire. Aucun aliment commandé par la mairie ne sera servi aux enfants allergiques. Aucun médicament ne pourra être donné à l'enfant, sauf si mise en place d'un P.A.I par le service de la santé scolaire. La Mairie et le personnel ne pourront en aucun cas être responsables en cas d'allergie non signalée.*

Je soussigné(e)....., responsable légal de(s) enfant(s) atteste :

*-Avoir pris connaissance du tarif de 0,90ct le ¼ d'heure le matin et 1€ le 1/4 d'heure le soir (délibération N°14-2025 du 24/06/25)*

*-L'exactitude des renseignements portés sur cette fiche,  
-Déclare avoir pris connaissance du règlement de garderie et notamment que conformément aux directives de la DGFIP un minimum de facturation de 15€ par enfant doit être appliqué par année scolaire et sur la période de Mai à Juillet report mensuel inclus, les présences dont les sommes sont inférieures à 15€ n'étant pas reportables sur l'année scolaire suivante.*

Date : .....  
**Signature des parents ou responsable légal,**